Moyens invoqués

- Violation de l'article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement n° 207/2009;
- Violation de l'article 8, paragraphe 4, du règlement n° 207/2009;
- Violation de l'article 8, paragraphe 5, du règlement n° 207/2009.

Recours introduit le 21 juin 2016 — Moravia Consulting/EUIPO — Citizen Systems Europe (SDC-554S)

(Affaire T-316/16)

(2016/C 287/36)

Langue de dépôt de la requête: le tchèque

Parties

Partie(s) requérante(s): Moravia Consulting spol. s r.o. (Brno, République tchèque) (représentant(s): M. Kyjovský, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autre partie devant la chambre de recours: Citizen Systems Europe GmbH (Stuttgart, Allemagne)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Demandeur: Autre partie devant la chambre de recours

Marque litigieuse concernée: Marque communautaire verbale «SDC-554S» — Demande d'enregistrement n° 12 780 581

Procédure devant l'EUIPO: Procédure d'opposition

Décision attaquée: Décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 1er avril 2016 dans l'affaire R 1575/2015-2

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- condamner l'EUIPO aux dépens.

Moyen(s) invoqué(s)

- Violation de l'article 8, paragraphe 4, du règlement n° 207/2009;
- Violation de l'article 52, paragraphe 1, sous b), du règlement n° 207/2009;
- Violation de l'article 76, paragraphe 1, du règlement nº 207/2009;
- Violation de l'article 50, paragraphe 1, du règlement n $^{\rm o}$ 207/2009.